

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DE LA MATAPÉDIA**

**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue à huis clos le lundi 16 novembre 2020, à 19 h 30, au centre communautaire de Sayabec, 6 rue Keable, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;  
Siège #2 : Madame Manon Lacroix;  
Siège #3 : Monsieur Hugues Berger;  
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;  
Siège #5 : Madame Marie Element.

Absence motivée :

Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Chimène Ngomanda, secrétaire-trésorier adjointe, sont aussi présents à cette séance.

**Résolution 2020-11-294**

**Protocole de la rencontre**

**CONSIDÉRANT** que notre région est en zone orange et qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

**CONSIDÉRANT** que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que l'enregistrement de celle-ci soit rendu public sur la page Facebook de la municipalité.

**Résolution 2020-11-295**

**Ordre du jour**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DE LA MATAPÉDIA**

**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**Réunion d'ajournement**  
**16 novembre 2020**  
**Ordre du jour**

1. Mot de bienvenue du maire et protocole de réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Administration :
  1. Embauche d'une salariée temporaire;
  2. Magazine *Vitalité Économique* – Portrait municipal;
4. Projets d'investissement :
  1. Réfection de la route du Lac-Malcolm :
    - a) Directives de changement;
5. Affaires nouvelles :
  1. Conseil Jeunes de l'école primaire Ste-Marie;
  2. Sentiers Mic-Mac – Projet *Sentiers intergénérationnels*;
  3. \_\_\_\_\_;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

**Résolution 2020-11-296**

**Administration – Embauche  
d'une salariée temporaire**

**CONSIDÉRANT** l'absence de madame Linda Hammond, technicienne comptable, pour des raisons de santé;

**CONSIDÉRANT** l'article 2.08 de la convention collective de travail signée entre la Municipalité de Sayabec et le Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 1142 qui stipule qu'une personne salariée temporaire peut être embauchée pour « *un surcroît de travail ou un travail spécifique ne dépassant pas six (6) mois consécutifs, ou en remplacement de personne salariée absente et ce, pour la durée du remplacement.* »;

Il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'embaucher madame Sophie Bouchard à titre de salariée temporaire au poste de technicienne comptable à compter du 16 novembre 2020, et ce, pour toute la durée de l'arrêt maladie de madame Hammond.

**Résolution 2020-11-297**

**Administration – Magazine  
*Vitalité économique* – Offre**

**CONSIDÉRANT** l'offre faite par le magazine *Vitalité économique*, magazine d'affaires de proximité, et transmise par courriel le 11 novembre dernier;

**CONSIDÉRANT** la visibilité intéressante que la présentation du portrait économique de notre municipalité représente pour notre communauté auprès des quatre (4) MRC couvertes par le magazine;

Il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre du magazine *Vitalité Économique* qui, pour un montant de 1 200 \$, présentera le portrait économique de notre municipalité dans son édition du 16 décembre prochain. Cette dépense sera payée dans le poste budgétaire réservé à la promotion industrielle.

**Résolution 2020-11-298**

**Réfection de la route du Lac-Malcolm – Directives de changement**

Proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sayabec, les directives de changement suivantes :

- DC-C01 rev.1 concernant le remplacement d'une section du ponton TTOG 1200 mmØ @ 10+935;
- DC-C11 concernant les extrémités du ponton TTOG 2800 mm au chainage 7+019;
- DC-C12 concernant la modification de la pente du talus extérieur du fossé droit entre les chainages 5+090 et 5+150;
- DC-C15 concernant le remplacement du ponton TBA 9010 mm au chainage 0+445 (P-SAY-30-01-B);
- DC-C20 concernant le nettoyage du ponton transversal TBA 600 mm au chainage 0+300.

Par la même résolution, les membres du conseil acceptent les frais reliés à chacune des directives de changement pour un total de 144 714.31 \$, plus taxes, soit :

- 18 298.26 \$, plus taxes, pour la DC-C01 rev. 1;
- 77 651.77 \$, plus taxes, pour la DC-C11;
- 673.12 \$, plus taxes, pour la DC-C12;
- 47 178.63 \$, plus taxes, pour la DC-C15;
- 912.53 \$, plus taxes, pour la DC-C20.

---

**Affaires nouvelles :**

- 5.1. Madame Marie Element, conseillère, fait le suivi concernant le conseil jeunes de l'école primaire Ste-Marie de Sayabec. Cette année, le conseil jeunes est composé d'un maire et deux conseillers. La municipalité contribuera pour un don annuel de 250 \$ comme par les années passées.
- 5.2. Madame Marie Element, conseillère, annonce aux membres du conseil municipal que le projet intitulé *Sentiers intergénérationnels* présenté au Fonds Régions et Ruralité (FRR) de La Matapédia a été retenu et bénéficiera d'une aide financière de la MRC de La

Matapédia.

---

**Période de questions :**

La séance se tenant à huis clos, il est tenu une période de questions au cours de laquelle les membres du conseil municipal répondent aux questions posées en commentaires de la séance qui est diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec.

---

**Résolution 2020-11-299**

**Levée de la séance**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20 h.

Marcel Belzile  
Maire

Joel Charest  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JC/ib